

**Mémoire de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI) présenté à la Commission sur le
déséquilibre fiscal**

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI)

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SUR LE DÉSÉQUILIBRE
FISCAL**

**Montréal
Septembre 2001**

**Sylvie Ratté
Directrice de la recherche, Québec**

Table des matières

Résumé	2
Introduction.....	4
1. Le problème du déséquilibre fiscal se pose-t-il?	5
Les recettes versus les dépenses passées	5
La marge de manœuvre future des provinces	6
La marge de manœuvre au fédéral.....	8
2. Les choix politiques qui reviennent aux provinces	10
Une gestion efficace des programmes sociaux	10
Une réduction du fardeau de la dette	11
Un cadre fiscal favorisant la création de richesse.....	11
3. Les choix qui reviennent au fédéral	14
La réduction de la dette et des impôts	14
Des transferts qui tiennent compte des besoins	16
Des dépenses mieux ciblées.....	16
Conclusion	18

Résumé

Afin d'évaluer l'existence ou non d'un déséquilibre fiscal, nous nous sommes intéressés en premier lieu à savoir si les gouvernements provinciaux allaient être capables de faire correspondre leurs revenus à leurs dépenses. Deux études sérieuses, soit celle de G.C. Ruggeri et de C. Matier et al., portent à conclure que les provinces seront probablement en mesure de faire face à leurs obligations en matière de dépenses de programme, malgré la hausse marquée des frais de santé, et donc d'opérer dans un contexte équilibré.

En effet, le scénario de base développé par le professeur Ruggeri permet de prévoir que les provinces seront à même de générer, sur un horizon de 20 ans, un surplus de l'ordre de 5,5 milliards \$. Selon les estimations de Matier et al., les surplus actualisés par les provinces durant les 40 prochaines années représenteraient, d'après le scénario de référence, 1,21 % du PIB. Nous en concluons donc qu'il n'y a pas de déséquilibre puisque tout porte à croire que les provinces seront à même de faire face à leurs obligations.

Par ailleurs, les prévisions qui ont été établies dans ces mêmes études laissent entrevoir des surplus bien supérieurs au palier fédéral qu'au provincial. En effet, selon Ruggeri, ces surplus pourraient être de l'ordre de 126,2 milliards \$ durant les deux prochaines décennies ou, selon Matier et al., de 2,11 % du PIB en valeur actualisée pour les 40 prochaines années.

Ceci nous amène à conclure que les provinces doivent concentrer leurs efforts à contraindre les pressions à la hausse sur les coûts des programmes de dépenses, particulièrement à l'égard des soins de santé. Pour ce faire, elles devront miser, entre autres, sur une amélioration de l'organisation du travail et une augmentation de la productivité. Au chapitre de la réduction de la dette, un effort additionnel permettra de libérer des ressources supplémentaires et assurera la mise en place d'un cadre fiscal compétitif favorisant la création de richesse. Une réduction notamment des taxes fixes des entreprises, qui ne dépendent pas de leur profitabilité, sont aussi au nombre des priorités.

Les surplus significatifs anticipés au palier fédéral devront se traduire non pas par de nouvelles dépenses de programmes ni par un retrait de certains champs de taxation, que les provinces se dépêcheraient d'occuper, ou encore par une augmentation équivalente des transferts, mais par une réduction de la ponction fiscale globale exercée auprès des contribuables. Les surplus devraient

aller en priorité à la réduction de la dette, beaucoup plus lourde à Ottawa, et à une réduction accrue des taxes et impôts, notamment en ramenant la cotisation à l'assurance-emploi à leur point d'équilibre.

Par ailleurs, nous notons que la décision unilatérale du gouvernement central de réduire le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux a causé un tort important aux provinces. À l'avenir, ce transfert devrait mieux tenir compte des besoins des provinces à l'égard du financement des programmes sociaux. Finalement, le programme de péréquation devrait être revu afin de réduire son effet désincitatif à l'égard de la réduction des impôts par les provinces et d'en améliorer l'équité.

Introduction

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est l'association patronale qui défend les petites et moyennes entreprises d'ici et qui, par ses représentations auprès des gouvernements, leur permettent de prospérer économiquement au bénéfice de l'ensemble des citoyens et citoyennes du Québec. Organisme sans but lucratif, la FCEI regroupe plus de 21 000 petites et moyennes entreprises au Québec. Ses membres sont situés dans toutes les régions de la province et œuvrent dans tous les secteurs d'activités. Vaut-il la peine de rappeler que les PME sont responsables de 80 % des emplois créés annuellement dans la province et que plus de 95% des entreprises sont des PME ? La FCEI est heureuse de représenter ce secteur vital de notre économie et de contribuer pas ce mémoire aux consultations de la Commission sur le déséquilibre fiscal.

Contrairement à son habitude, la FCEI n'a pas fait d'enquête spécifique auprès de ses membres sur la question précise de l'existence ou non d'un déséquilibre fiscal entre les provinces et le gouvernement fédéral. Ce débat en est un qui suscite davantage l'intérêt des experts. Les questions comme celles de la gestion efficace des deniers publics et de la préservation de notre compétitivité fiscale sont davantage au centre des préoccupations des dirigeants de PME. À cet égard, nos membres ont des préférences maintes fois exprimées qui nous permettront d'apporter un éclairage particulier. Dans ce contexte, la FCEI croit fermement qu'elle peut apporter sa contribution au présent débat qui accapare l'attention du gouvernement du Québec.

Dans notre mémoire, nous nous demanderons en premier lieu s'il y a ou non déséquilibre fiscal entre les deux niveaux de gouvernements. Nous examinerons l'évolution des recettes des provinces en comparaison de leurs dépenses, tant pour le passé que pour l'avenir. Dans un deuxième temps, nous traiterons des choix politiques qui s'offrent aux deux ordres de gouvernements étant donné le contexte fiscal présenté dans la première section.

1. Le problème du déséquilibre fiscal se pose-t-il ?

Tel que décrit dans le document préparatoire *Problématique et enjeux du déséquilibre fiscal*, la Commission « ... a été créée pour analyser la capacité des gouvernements à faire correspondre leurs revenus à leurs responsabilités ... ». ¹ C'est cette question que nous allons aborder en premier lieu car nous croyons que c'est la première que l'on doit se poser afin de mettre en contexte la pertinence d'un débat sur le déséquilibre fiscal au Canada. Pour ce faire, nous avons comparé le niveau de dépenses de programmes des administrations provinciales avec le niveau de leurs recettes, tant dans le passé que par rapport à ce que l'on anticipe dans l'avenir.

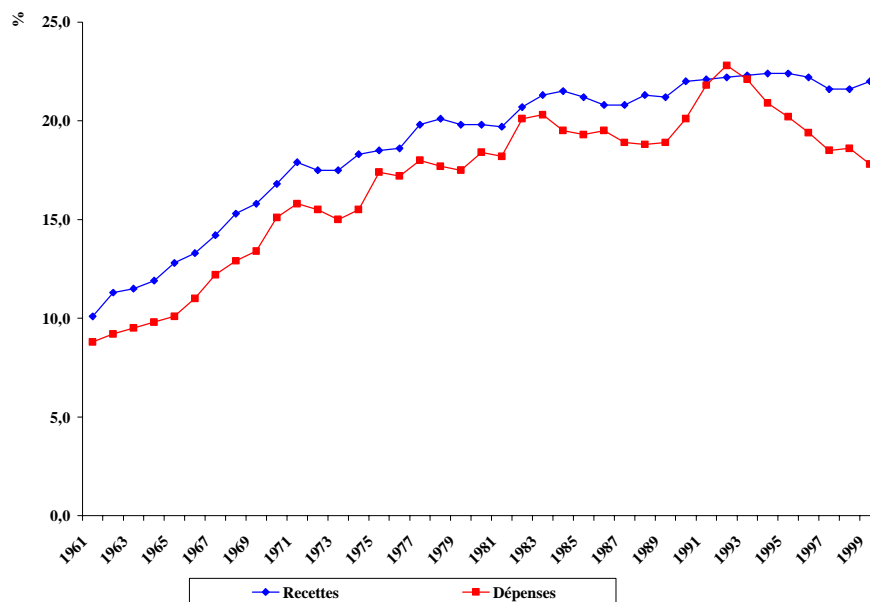
Les recettes versus les dépenses passées

En se basant sur les données historiques en provenance des comptes nationaux, nous sommes à même de constater que, mis à part en 1992, les recettes totales des administrations provinciales ont généralement été supérieures aux dépenses de programmes. Exprimées en proportion du PIB, ces données nous permettent aussi de constater que les perceptions fiscales autant que les dépenses ont cru à un rythme supérieur à celui de l'économie, et ce jusqu'au début des années 1990. De 8,8 % du PIB qu'elles représentaient en 1961, les dépenses de programmes des provinces ont atteint 22,8 % de la production nationale en 1992. Ceci s'explique évidemment par la présence de plus en plus grande de l'État dans la vie des citoyens.

Par ailleurs, les provinces, par le biais de compressions budgétaires, ont récemment réussi à contenir leurs déficits chroniques par la réduction de leurs dépenses de programmes de sorte que ces dernières représentaient globalement 17,8 % du PIB en 1999. Le niveau des recettes s'est quant à lui stabilisé autour de 22 % et ce, durant toute la décennie des années '90. Par conséquent, on observe que les recettes totales des gouvernements provinciaux sont de plus en plus élevées par rapport aux dépenses de programmes, étant donné bien sûr que plusieurs juridictions ont réussi à dégager des surplus. Le graphique 1 qui suit nous permet de visualiser ce que nous venons de décrire.

¹ p. 14 du document préparatoire.

Graphique 1
Historique de l'évolution des recettes et dépenses des provinces en proportion du PIB



Source : Statistique Canada, Comptes nationaux des revenus et des dépenses.

La marge de manœuvre future des provinces

Tournons maintenant notre regard vers l'avenir et regardons ce que l'on anticipe pour les prochaines années. Pour ce faire, nous devons examiner les prévisions qui ont été réalisées à cet égard. Bien entendu, d'aucuns diront que les résultats des travaux des économistes concernant les prévisions doivent être considérés avec discernement, particulièrement lorsque l'horizon temporel est éloigné. Par contre, ces prévisions représentent la seule base valable à partir de laquelle nous pouvons travailler.

D'après l'étude du professeur Ruggeri², les provinces pourraient réussir à maintenir un écart positif entre leur niveau de recettes et leur niveau de dépenses au cours des 20 prochaines années, et donc être en mesure de dégager un léger surplus. En effet, si on prend comme point de

² G.C. Ruggeri, *A Federation Out Of Balance : Update*, August 2001 (étude présentée lors de la dernière Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux et territoriaux).

référence le scénario de base, qui s'avère le plus avantageux pour les provinces, l'auteur affirme que :

« ... provincial-territorial revenues are expected to grow only slightly faster than expenditures, a situation that indicates that *the fiscal structure of provincial governments is roughly in balance.* »

Toutefois, étant donné le mince surplus anticipé par ce chercheur, il prend la peine d'ajouter que :

« This balance, however, is precarious and can be upset even by relatively small changes in economic conditions or spending pressures. »

Par ailleurs, une autre étude réalisée par Matier et al.³, chercheurs au ministère des Finances du Canada, fait des prévisions, selon certaines hypothèses concernant l'inflation, la croissance de la population et la productivité, quant à la marge de manœuvre des gouvernements provinciaux et fédéral de 2000/2001 à 2040/41. Des huit cas de figure examinés, sept arrivent à la conclusion que les revenus anticipés des provinces seront non seulement supérieurs aux besoins en matière de dépenses de programmes mais seront aussi suffisants pour permettre une baisse du fardeau fiscal variant entre 0,3% et 1,2 % du PIB.

Ainsi, sur la base des études précitées, nous pouvons raisonnablement anticiper que les provinces seront à même de faire face à leurs besoins futurs en ce qui à trait aux dépenses de programmes, comme elles l'ont fait par le passé. Étant donné la structure fiscale actuelle, la situation qui est à prévoir au palier provincial est celle d'un équilibre, voire peut-être même un léger surplus, entre d'un côté les besoins à l'égard des programmes de santé, d'éducation et des services sociaux, et de l'autre la ponction fiscale exercée auprès des contribuables. Dans ce contexte, nous sommes en droit de nous demander si la question du déséquilibre se pose véritablement.

En effet, la situation qui se dessine peut facilement sembler optimale du point de vue du contribuable. Non seulement celui-ci est rassuré quant à la capacité pour les gouvernements provinciaux de faire face à leurs responsabilités, notamment à l'égard des besoins croissants en matière de soins de santé, mais il a aussi l'assurance que son fardeau fiscal n'est pas indûment

³ Matier, C., Wu, L. et Jackson, H., *Analysing Vertical Fiscal Imbalance in a Framework of Fiscal Sustainability*, Department of Finance, Working Paper 2001-23, September 2001.

élevé par rapport aux niveaux anticipés de dépenses. En fait, il est même possible d'imaginer que les gouvernements provinciaux pourront envisager de nouvelles baisses d'impôt.

De plus, une situation, comme celle anticipée par les chercheurs, où le surplus des recettes sur les dépenses est, somme toute, assez restreint, nous assure que les gouvernements provinciaux n'auront d'autres choix que d'opérer dans un cadre fiscal relativement étroit. N'est-ce pas la meilleure façon de s'assurer que les gouvernements fassent des choix de gestion de programmes basés sur l'allocation la plus efficace des deniers publics? En tous cas, elle limite l'envie des gouvernements d'augmenter leurs dépenses au-delà de ce qui est vraiment nécessaire, réduisant d'autant la possibilité de nouvelles ponctions fiscales. Une augmentation des transferts en provenance du palier fédéral ou un retrait de certains champs de taxation n'inciteraient-ils pas les provinces à plus de laxismes dans la gestion des programmes, rendant ainsi moins nécessaire une révision des modes de gestion de ceux-ci ?

La marge de manœuvre au fédéral

Les deux études que nous venons de citer, soit celles de Matier et al. et de Ruggeri, font aussi des prévisions concernant le surplus anticipé au palier fédéral. Selon les scénarios envisagés, il appert de façon notable que la marge de manœuvre qui semble vouloir se dégager à Ottawa sera positive dans tous les cas de figure et généralement supérieure à celle qui se dessinera au niveau des gouvernements provinciaux.

En effet, sur un horizon de 20 ans et selon le scénario de base, G.C. Ruggeri estime que les surplus au fédéral seront de 126,2 milliards \$ et de 5,5 milliards pour l'ensemble des provinces. Dans l'étude de Matier et al., les surplus actualisés pour les 40 prochaines années représenteront 2,11 % du PIB au fédéral contre 1,21 % dans l'ensemble des provinces, selon le scénario de référence.

La structure fiscale actuellement en place au gouvernement fédéral est soit en situation d'équilibre par rapport aux besoins futurs, comme c'est le cas au palier provincial, soit largement excédentaire. On peut donc constater que la situation fédérale semble davantage confortable.

Dans ce contexte, force nous est de conclure que la marge de manœuvre du gouvernement fédéral pourrait, selon les scénarios évalués, justifier des réductions d'impôts et de taxes afin de tendre de façon accrue vers une situation d'équilibre, comme cela existe dans les provinces, et qui en définitive constitue la situation optimale du point de vue des contribuables.

2. Les choix qui reviennent aux provinces

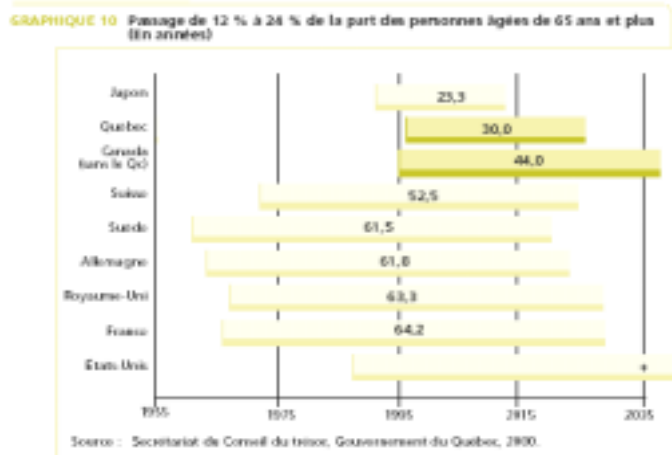
Étant donné le contexte qui vient d'être décrit en ce qui concerne les prévisions de dépenses et de revenus pour les deux paliers de gouvernement, nous pouvons en conclure que les choix dont devraient se préoccuper les instances provinciales relèvent avant tout de la saine gestion des dépenses que de chercher à s'accaparer une part plus ou moins grande de l'assiette fiscale.

Une gestion efficace des programmes sociaux

Le défi pour les gouvernements provinciaux sera de tenter de contraindre les pressions à la hausse des coûts en soins de santé, engendrés par le vieillissement de la population, tout en maintenant un niveau de service à la hauteur des aspirations des citoyens. Les effets du vieillissement de la population se feront sentir lorsque les premiers baby-boomers auront atteint l'âge de la retraite, soit environ dans une dizaine d'année.⁴

La situation s'avère particulièrement précaire en ce qui concerne le Québec, comme le démontre le graphique 2 suivant tiré du Rapport de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (Commission Clair).⁵ Le gouvernement du Québec devra composer avec le vieillissement de sa population le plus rapide, devancé à cet égard par le Japon. Il sera donc un des premiers gouvernements à subir les effets d'une explosion des coûts en santé.

Graphique 2



⁴ Les premiers baby-boomers, nés en 1946, auront 65 ans en 2001.

⁵ Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux : Les solutions émergentes, Décembre 2000, p.201.

La période de temps qui nous reste est donc cruciale si on veut se préparer à faire face à ce changement démographique. Les gouvernements provinciaux devraient investir la majeure partie de leurs efforts à assurer une gestion plus efficace des ressources allouées aux dépenses en matière de programmes sociaux. Au Québec, à la lumière du Rapport de la Commission Clair et des mémoires qui y ont été déposés, il apparaît évident que la réorganisation des soins de santé permettant d'accroître l'efficacité du système est hautement nécessaire. Une hausse de la productivité, notamment par le biais d'une réorganisation du travail, se traduirait par une réduction des coûts. Cette hausse de la productivité est un élément clé si on veut contraindre l'augmentation des coûts de santé. À cet égard, le secteur privé a sans nul doute un rôle à jouer.

Par ailleurs, mentionnons que dans une société vieillissante, le gonflement de la facture en santé est compensée en partie par une réduction des coûts en matière d'éducation (puisque'il y aura moins de personnes sur les bancs d'école) et, dans une certaine mesure, des services sociaux (notamment l'aide sociale).

Une réduction du fardeau de la dette

Dans un deuxième temps, il est essentiel que non seulement l'équilibre fiscal soit préservé mais aussi qu'un effort supplémentaire au chapitre de la réduction de la dette soit réalisé afin que le fardeau dette/PIB diminue. Ceci aura pour effet de libérer des ressources fiscales supplémentaires afin de les allouer aux priorités budgétaires.⁶ Rappelons que les intérêts sur la dette accaparent actuellement 13 % des recettes des provinces en moyenne.⁷

Un cadre fiscal favorisant la création de richesse

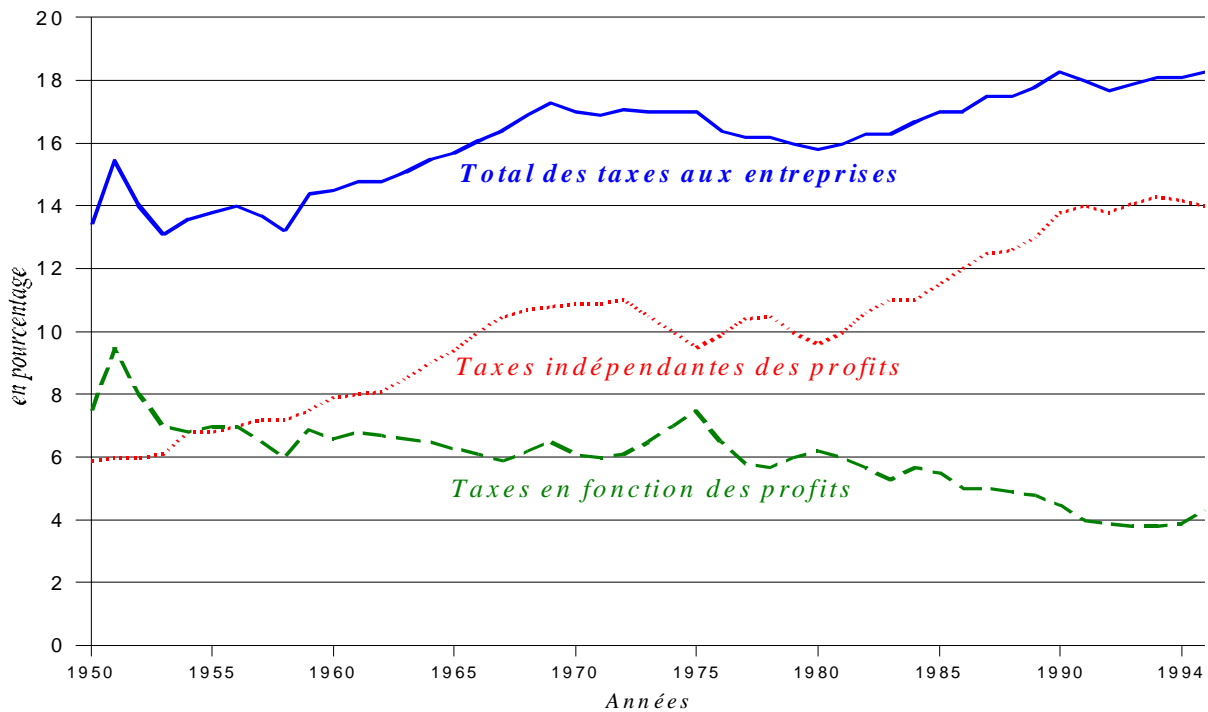
Un troisième élément prioritaire en ce qui concerne les principaux défis à relever pour les gouvernements des provinces en matière d'équilibre financier est de mettre en place un environnement fiscal qui favorisera la création de richesse et l'innovation. Il est impératif que cet environnement soit concurrentiel au niveau national et international. Pour certains gouvernements provinciaux, dont le Québec, et il en va de même pour le gouvernement fédéral,

⁶ Dans notre plus récent sondage, les membres de la FCEI nous ont indiqué qu'en moyenne 38 % du surplus du prochain budget, si surplus il y a, devrait être alloué à la réduction de la dette (Sondage du Québec 2001, 1 117 répondants).

⁷ BLC Valeurs Mobilières, *L'observatoire provincial : synthèse des budgets 2001*, juin 2001.

cela devra se traduire entre autres par des allégements fiscaux. Ceux-ci auront pour effet d'injecter davantage d'argent dans l'économie, ce qui en retour stimulera les investissements du secteur privé et contribuera à générer davantage de richesse collective. Cette richesse accrue facilitera à son tour le financement des programmes sociaux. À cet égard, nous constatons que le cadre fiscal canadien a évolué de façon contraire à cette logique puisque que le fardeau fiscal fixe, soit celui qui est indépendant du niveau des bénéfices des entreprises, s'est accentué, contrairement aux impôts qui sont fonction des profits, donc de la capacité de payer, qui eux ont diminué. Le graphique 3 qui suit est éloquent à cet égard. Il démontre que, pour toutes les juridictions confondues, les impôts dépendants des profits ont diminué sur la période, alors que les ponctions fiscales indépendantes des bénéfices ont explosé. Ceci a eu pour conséquence d'alourdir et non de réduire le fardeau fiscal global des entreprises. Taxer davantage les entreprises sans égard à leur capacité de payer hypothèque lourdement leur viabilité financière. Les PME en sont particulièrement affectées car elles évoluent dans un contexte financier beaucoup plus fragile. Ainsi, les taxes fixes et indépendantes des profits que sont les différentes taxes sur la masse salariale sont les plus dommageables pour elles. Puisque les PME créent 80 % des nouveaux emplois, on ne peut se permettre de leur nuire davantage lorsque l'on cherche à mettre en place une stratégie de création de richesse.

Graphique 3
Augmentation des taxes indépendantes des profits



Source : Rapport du Comité technique sur la fiscalité des entreprises - Jack Mintz, président (1998).

3. Les choix qui reviennent au fédéral

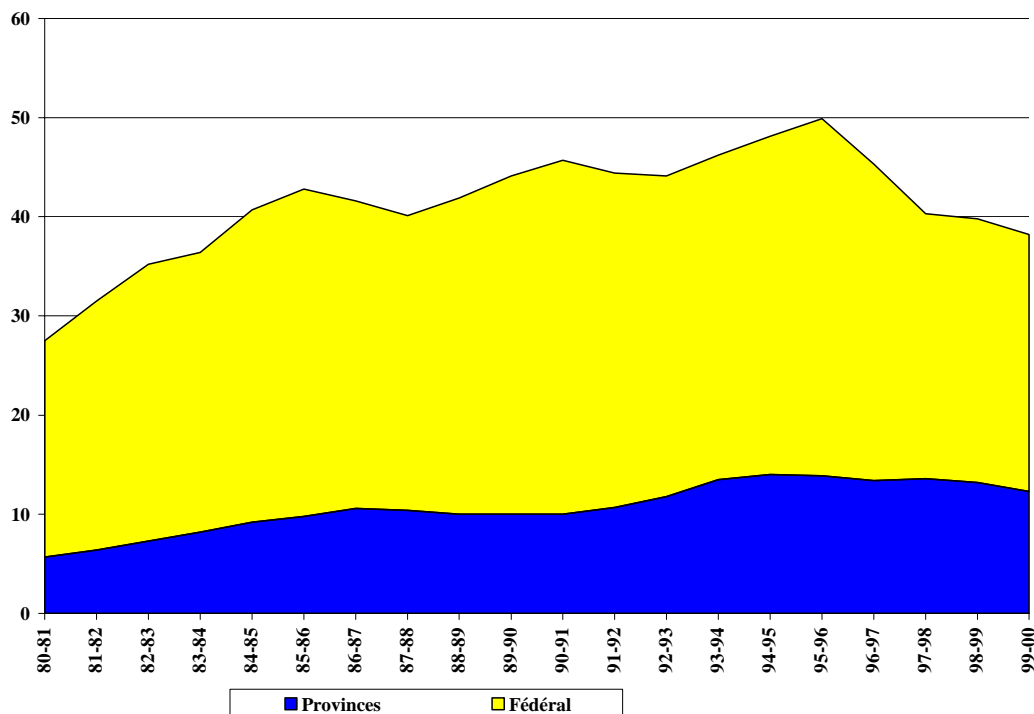
Comme nous en avons fait état dans la première section de ce mémoire, on anticipe que les surplus des recettes fiscales sur les dépenses seront supérieurs au palier fédéral qu'ils ne le seront dans les provinces. C'est en ce sens, et en ce sens seulement, que l'on peut parler d'un déséquilibre fiscal. Par ailleurs, puisque le fédéral et les provinces se partagent à peu près également les revenus perçus en taxes et impôts auprès des contribuables, mais que l'excédent des recettes sur les dépenses (actuelles et à venir) se situe davantage du côté d'Ottawa, nous croyons fermement que la solution ne réside pas, avant tout, dans des transferts accrus du fédéral vers les provinces ou dans le retrait de certains champs de taxation par le gouvernement central, mais plutôt dans une réduction de la ponction fiscale fédérale. Cette proposition vise d'abord et avant tout à réduire l'ampleur de la ponction globale (fédérale-provinciale) au profit des contribuables et du dynamisme économique qu'ils généreront en retour.

La réduction de la dette et des impôts

Ainsi, nous sommes d'avis que les options à envisager au palier fédéral sont un effort accru à l'égard de la réduction du fardeau de la dette (plus lourde à ce palier) et une diminution plus importante des impôts. Notons que la dette fédérale est de 547,4 milliards \$, comparativement à 287,8 milliards \$ pour l'ensemble des provinces. Même si le gouvernement fédéral a fait un effort important de réduction de la dette durant les dernières années, il n'en demeure pas moins que le ratio dette/PIB est de 51,8 % et que le service de la dette accapare le quart des recettes de ce gouvernement.⁸ Le graphique 4 suivant compare le fardeau de la dette fédérale et des provinces en pourcentage de leurs recettes. Comme on dit souvent, une image vaut mille mots ...

⁸ Ministère des Finances du Canada, année fiscale 2000-01

Graphique 4
Service de la dette en pourcentage des recettes



Sources : Statistiques Canada, Comptes publics.

Une réduction de la dette aurait pour effet de libérer davantage de ressources qui, à leur tour, pourraient être redirigées vers une réduction accrue des impôts. En tête de liste viendrait la réduction des cotisations à l'égard de la caisse de l'assurance-emploi afin d'éliminer les importants surplus engendrés année après année.⁹ Ces surplus représentent en fait une surcotisation à l'égard de ce programme qui pénalise plus fortement les entreprises qui sont plus sensibles aux effets pervers d'une taxe sur la masse salariale, c'est-à-dire les PME.

⁹ Selon les estimations de l'actuaire en chef du gouvernement fédéral, un taux moyen de cotisation de 1,74 \$ par 100 \$ de revenus serait plus approprié que le taux actuel de 2,25 \$. Le taux actuel fera en sorte que les surplus du programme d'assurance-emploi seront de près de 6 milliards \$ pour 2001, alors qu'un taux de 1,74 \$ nous amènerait à une situation d'équilibre entre les sorties et les entrées de fonds.

De plus, une réduction supplémentaire des taxes et impôts perçus par le gouvernement fédéral aurait pour effet d'aider les provinces faisant face à une situation budgétaire moins confortable. En effet, ces provinces subiraient probablement des pressions moins fortes à l'égard de la réduction de leurs propres impôts et pourraient de surcroît récolter les dividendes d'une création de richesse accrue (sous forme de rentrées fiscales supplémentaires).¹⁰

Des transferts qui tiennent compte des besoins

Par ailleurs, nous convenons que les provinces ont dû composer avec des réductions importantes des transferts, notamment au chapitre du Transfert canadien en matière de santé et de programme sociaux (TCSPS). Les décisions du gouvernement fédéral ont eu un impact majeur sur l'équilibre budgétaire des provinces, dont le Québec. Le caractère arbitraire de ce transfert, qui n'est pas fonction des coûts des programmes provinciaux en matière de santé, d'éducation et de soutien financier, devrait être remis en question. En particulier dans un contexte où les provinces devront affronter, chacune à leur façon, une hausse importante de dépenses dans ces programmes conséquemment au vieillissement de la population. Il apparaît essentiel à l'avenir que le gouvernement fédéral tienne compte de la situation des provinces et ajuste le TCSPS afin qu'il ne nuise pas à leur capacité d'opérer dans un contexte budgétaire équilibré.

De plus, à la lecture du document de la Commission sur les programmes de transferts fédéraux aux provinces¹¹, il était intéressant de noter que, d'une part, le système national de péréquation pénalise les provinces bénéficiaires qui procèdent à des baisses d'impôt et, d'autre part, ne tient pas compte de la situation de toutes les provinces, notamment celle de l'Alberta. À notre avis, il y aurait lieu de revoir le fonctionnement de ce programme afin d'amoindrir son effet désincitatif à réduire les impôts et d'en améliorer l'équité.

Des dépenses mieux ciblées

Étant donné l'excédent des recettes sur les dépenses anticipées au fédéral, ce gouvernement devrait se limiter à dépenser à un niveau strictement nécessaire. En particulier, le gouvernement fédéral devrait refréner son envie de dépenser dans les champs de compétences des provinces,

¹⁰ Pour une discussion sur cette question, voir Thomas J. Courchesne, *A State of Minds : Toward a Human Capital Future for Canadians*, IRPP, 2001, 322 p.

¹¹ Commission sur le déséquilibre fiscal, *Les programmes de transferts fédéraux aux provinces*, 2001, 39 p.

sans consultation préalable auprès de ces dernières. Force est de constater que ce comportement constitue un irritant majeur, et ce pour bon nombre de provinces. Malheureusement, cette question du pouvoir fédéral de dépenser relève d'abord du partage des compétences et du débat constitutionnel, qui ne fait pas partie de la présente présentation.

Conclusion

À la lumière des prévisions qui ont été faites concernant l'adéquation des recettes aux dépenses dans les provinces, nous en concluons qu'il n'y a pas de déséquilibre fiscal dans le sens d'une incapacité pour les gouvernements provinciaux à faire face à leurs responsabilités futures, étant donné leur capacité fiscale actuelle. Par ailleurs, nous observons que les surplus qui se dégageront au palier fédéral seront vraisemblablement supérieurs à ceux des provinces.

La solution, dans ce contexte particulier, réside selon nous non pas dans le transfert de ressources supplémentaires au palier provincial, mais dans l'utilisation des surplus fédéraux vers des priorités telles que la réduction de la dette et l'amélioration de notre compétitivité fiscale. Du côté des provinces, le défi consistera à investir la majeure partie des efforts afin d'assurer une gestion plus efficace des dépenses en matière de programmes sociaux. Cette amélioration de l'efficacité passe selon nous par une administration plus souple et une hausse de la productivité.

Nous reconnaissons toutefois que les lacunes inhérentes au mode de fonctionnement des principaux programmes de transferts que sont le TCSPS et la péréquation causent préjudice aux provinces qui vont devoir faire face à une hausse importante des coûts en matière de soins de santé et seront pénalisées suite à des baisses d'impôts. Une réforme de ces programmes de transferts est donc suggérée.